



Cloture du voisin sur notre propriété (plus d'un mètre!)

Par **poult**, le 11/03/2013 à 21:36

Bonjour,

Je viens vers vous pour un problème de taille.

Je viens de me rendre compte que mon voisin a sa cloture à 1m50 chez nous.

J'ai retrouvé un plan de 1991 d'un géomètre expert que le notaire m'a transmis avec mon titre de propriété lors de mon achat en 1999.

Puis-je faire mettre sa cloture là où elle devrait être d'après le plan?

Il est à préciser qu'il n'y a apparemment pas de borne visible.

Merci pour vos réponses